

Zeitschrift: Le messager suisse de France : revue mensuelle de la Colonie suisse de France

Herausgeber: Le messager suisse de France

Band: 15 (1969)

Heft: 2

Rubrik: Tribune libre

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

tribune libre

Le 8 décembre 1968
Rédaction du Messager
Suisse de France
17, quai Voltaire, Paris

Madame,
Je vous adresse ci-joint un
chèque de 13 F en règlement
de mon abonnement à votre
revue pour l'année 1969.
Je lis toujours celle-ci avec in-
térêt.
Je voudrais cependant vous faire
une petite remarque à pro-
pos de votre numéro de novem-
bre. Pourquoi donc l'article
relatant la célébration du 500^e
anniversaire de la naissance du
Cardinal Schiner (Revue de
Presse, page 19) figure-t-il dans
la rubrique « Canton de Berne »
et non dans celle du « Canton
du Valais ».

En tant que valaisan d'origine,
je m'étonne de cette erreur, car
le Cardinal Schiner, évêque de
Sion de 1499 à 1522, qui joua
un rôle important dans l'histoire
européenne de son époque, est
généralement considéré comme
le plus grand homme que le
Valais ait eu — Ernen, où il est
né, et où à eu lieu la cérémonie
du 500^e anniversaire de sa naiss-
ance que vous relatez, est dans le Haut-Valais (Vallée de
Conches).

Dans ces conditions, laissons à
Berne ce qui lui appartient, mais
rendez au Valais ce qui lui re-
vient.

Un petit rectificatif sur ce point
dans un de vos prochains numéros me ferait plaisir.

Avec mes meilleurs sentiments.

L. Bruttin

**Rendons à César ce qui est à
César et au Valais le Cardinal
Schiner. Merci, chère lectrice
pour vos utiles précisions.**

Monsieur le Directeur,
Ayant un membre de ma famille
qui est abonné au Messager
Suisse de France, je lis réguliè-

rement ce journal voilà pourquoi
je me permets de vous écrire.
Nous trouvons que la Suisse qui
est un magnifique pays n'est
pas très accueillante avec les
étrangers en vacances. Je vais
vous citer un cas :

L'année passée nous étions en
vacances dans le canton de
Vaud vers Yverdon. Mon mari et
mes enfants pêchaient (leur
passion) lorsque le garde-pêche
donna une amende de 20 F à
payer immédiatement (croyez-
moi le reçu est encadré), car il
me semble que n'étant pas du
pays, on aurait pu nous donner
un avertissement et nous expli-
quer les règles du pays : (ce
que nous faisons en France
pour les touristes étrangers,
nous les avertissons, mais nous
ne les pénalisons pas) croyez-
moi nous sommes écœurés et
gardons un mauvais souvenir
de nos vacances passées.

Je pense que la Suisse devrait
être un peu moins sévères avec
les touristes.

Recevez, Monsieur, mes salu-
tations distinguées.

Chère lectrice,
Ainsi qu'il est de règle dans tous
les pays d'Europe, l'exercice de
la pêche, comme celui de la
chasse, est soumis en Suisse à
une réglementation assez stricte.
Cette réglementation qui est
de la compétence des cantons,
peut varier d'une région à l'autre
et l'octroi du permis peut
différer selon qu'il s'agit de
pêche sur la rive d'un lac, en
canot ou en rivière ; il est donc
évident que, en Suisse comme
ailleurs, l'amateur de pêche dé-
sireux de s'éviter une surprise
désagréable fera bien de se
renseigner sur les conditions
**dans lesquelles il pourra se li-
vrer à son sport favori.**

Nous regrettons vivement que
votre famille se soit trouvée en
présence d'un garde-pêche in-
flexible, mais voulons espérer
que ce fâcheux incident ne ter-
**nira pas plus longtemps le sou-
venir de vos vacances.**

p.p. O.N.S.T.
La Rédaction

littérature

**Journal d'une époque
(1926-1946),**
par Denis de Rougemont
(Ed. Gallimard)

Le regroupement, et le remaniement inévitable, des divers journaux qui composent ce livre ne va pas sans ambiguïté. Si « l'époque », en effet, telle que l'écrivain le définit peu à peu, est moins une réalité historique diversement déterminée, parce que sociale, économique, politique, que l'unité de sa compréhension individuelle, rien ne peut faire que son centre d'intérêt ne se déplace au rythme du murissement de l'auteur. Du « paysan du Danube », heureusement restitué, au « Journal des deux mondes », on suit les pérégrinations de Rougemont à travers l'Europe centrale, la France, l'Allemagne, la Suisse, les Etats-Unis, l'Amérique latine : autant d'étapes, autant d'expériences irréductibles — et autant, aussi, d'Europes multiples : celle des pays danubiens, « Europe du sentiment », la plus attachante peut-être par l'accent qui nous en est rendu, celle, inculte et retirée, de la plus pauvre province française, celle de l'effervescence hitlérienne, enfin celle des Européens exilés — Europe à retrouver, qui ne serait ni bourgeoise, ni tyrannique, mais spirituelle, suivant l'idée confuse que le personnalisme en avait donné.

On ne saurait donc parler ici de dialectique du moi et du monde, puisque à mesure de circonstances la dimension historique démentit le destin personnel et la possibilité de son action. Il faut chercher ailleurs la logique de cette tétralogie décousue et, espérons-le, incomplète : la constante de l'écriture, dans la continuité même de son élaboration, témoigne mieux d'un certain style de vie : finesse de l'analyse et simplicité de la prose rendent ici vaines les doctrines.

Qu'en dire de plus ? Journal intime, on se fut complu à en dénon-